

Réunion d'information sur le déploiement du Géoportail de l'Urbanisme

1. Nouveau contexte réglementaire induisant l'ouverture du GPU

SALLE DE L'ESTEREL – DDTM06
Centre administratif départemental, 147 Bd du
Mercantour , 06286 Nice

JEUDI 10 NOVEMBRE 2016
14H00 – 17H30

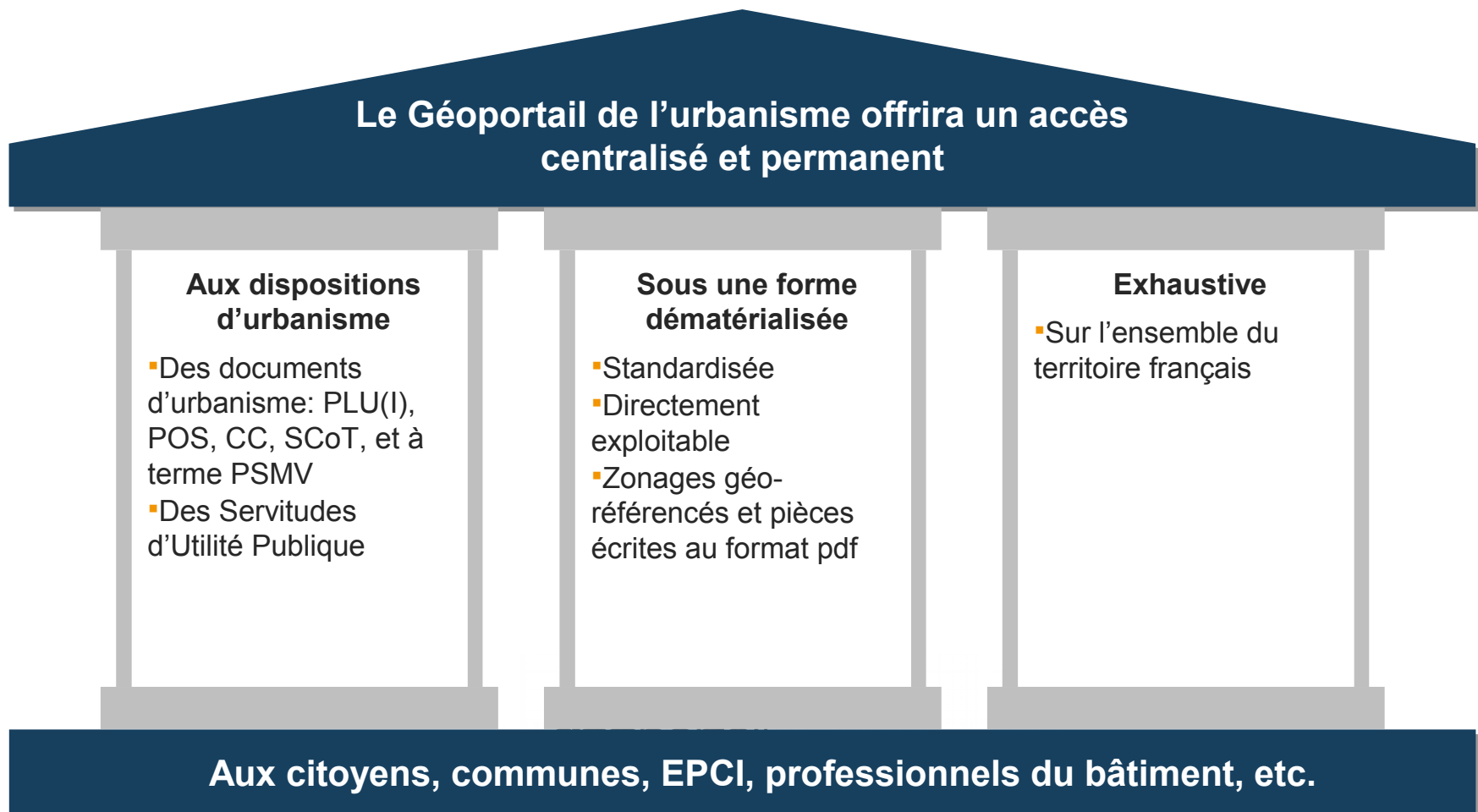
Référence législative et les évolutions imposées par le code de l'urbanisme

La dématérialisation des documents et la mise en place du Géoportail de l'urbanisme s'inscrit dans un cadre législatif bien déterminé :

- La **directive INSPIRE** (directive 2007/2/CE) établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté Européenne
- **L'ordonnance n° 2013-1184 du 19 Décembre 2013** relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique qui pose le cadre juridique de la numérisation
- **L'intégration de cette ordonnance dans le titre III chapitre III du code de l'urbanisme : accès à l'information en matière d'urbanisme (article L-131 et suivants)**
 - Création du portail national de l'urbanisme
 - Nouvelles obligations de transmettre les documents d'urbanisme et Servitudes d'Utilité Publique sous forme numérisée

Un nouveau mode de publicité obligatoire : un dépôt sur un guichet unique, le Géoportail de l'Urbanisme (GPU)

Le « Géoportail de l'Urbanisme » (GPU) est un site internet qui permet l'accès aux dispositions d'urbanisme sur l'ensemble du territoire français



Le calendrier fixé dans le code de l'urbanisme prévoit une alimentation progressive du GPU entre 2016 et 2020

	À partir du 01/01/2016	Lors de toute révision d'un DU entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020	Au 01/01/2020
Obligations des Collectivités Territoriales (communes, EPCI, EP de SCOT)	Numériser le DU de préférence au format CNIG	Numériser le DU obligatoirement au format CNIG	
	Mettre en ligne le DU de préférence sur le GPU		Mettre en ligne le DU obligatoirement sur le GPU

A retenir :

- La publication du DU sur le GPU deviendra la condition de son caractère exécutoire
- Le document d'urbanisme doit rester consultable au siège de la collectivité territoriale
- Le document opposable reste le document officiel détenu par le maire ou le président de l'EP compétent



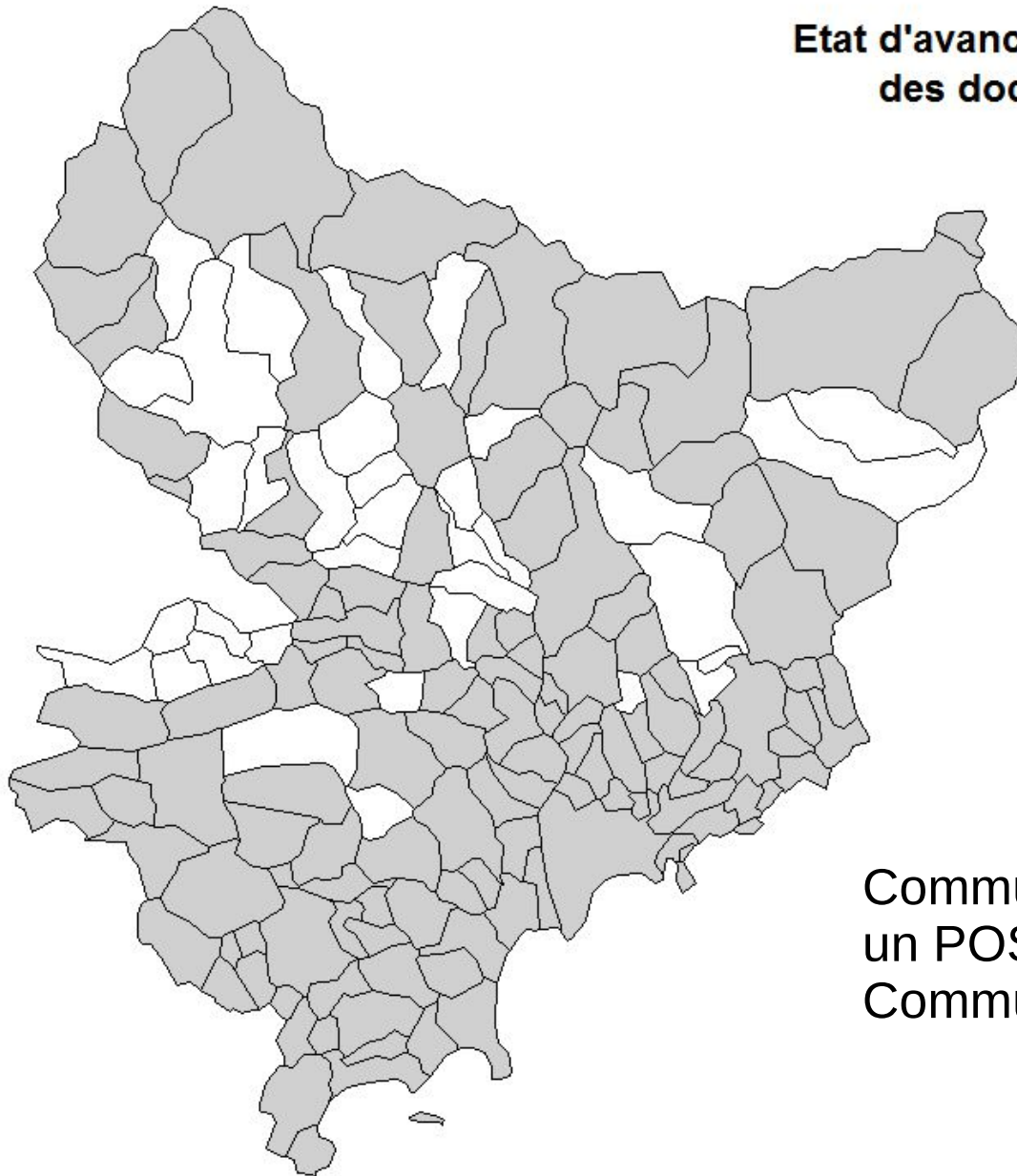
Réunion d'information sur le déploiement du Géoportail de l'Urbanisme

2. Synthèse de la situation départementale

SALLE DE L'ESTEREL – DDTM06
Centre administratif départemental, 147 Bd du
Mercantour , 06286 Nice

JEUDI 10 NOVEMBRE 2016
14H00 – 17H30

**Etat d'avancement de la numérisation
des documents d'urbanisme**



Communes ayant un PLU,
un POS ou une Carte
Communale opposable

État des lieux de la numérisation

- En 2011, MNCA lance une procédure de dématérialisation des documents d'urbanisme de ses communes
- A la suite de cette étape, MNCA maintient à jour les documents numérisés
- Un PLU intercommunal est prescrit le 15 décembre 2014

État des lieux de la numérisation

- Mai 2012 : au titre de sa compétence statutaire obligatoire « aménagement de l'espace communautaire », la CASA décide de lancer une opération de dématérialisation, conforme au standard CNIG, de l'ensemble des PLU et des POS en vigueur de son territoire,
- 2012 – 2014 : la CASA dématérialise les DU puis restitue les bases produites à ses communes
- 2014 – 2016 : la CASA aide les communes à tenir à jour leurs bases (DU dématérialisés)

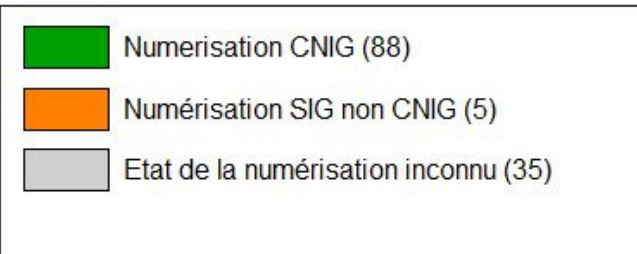
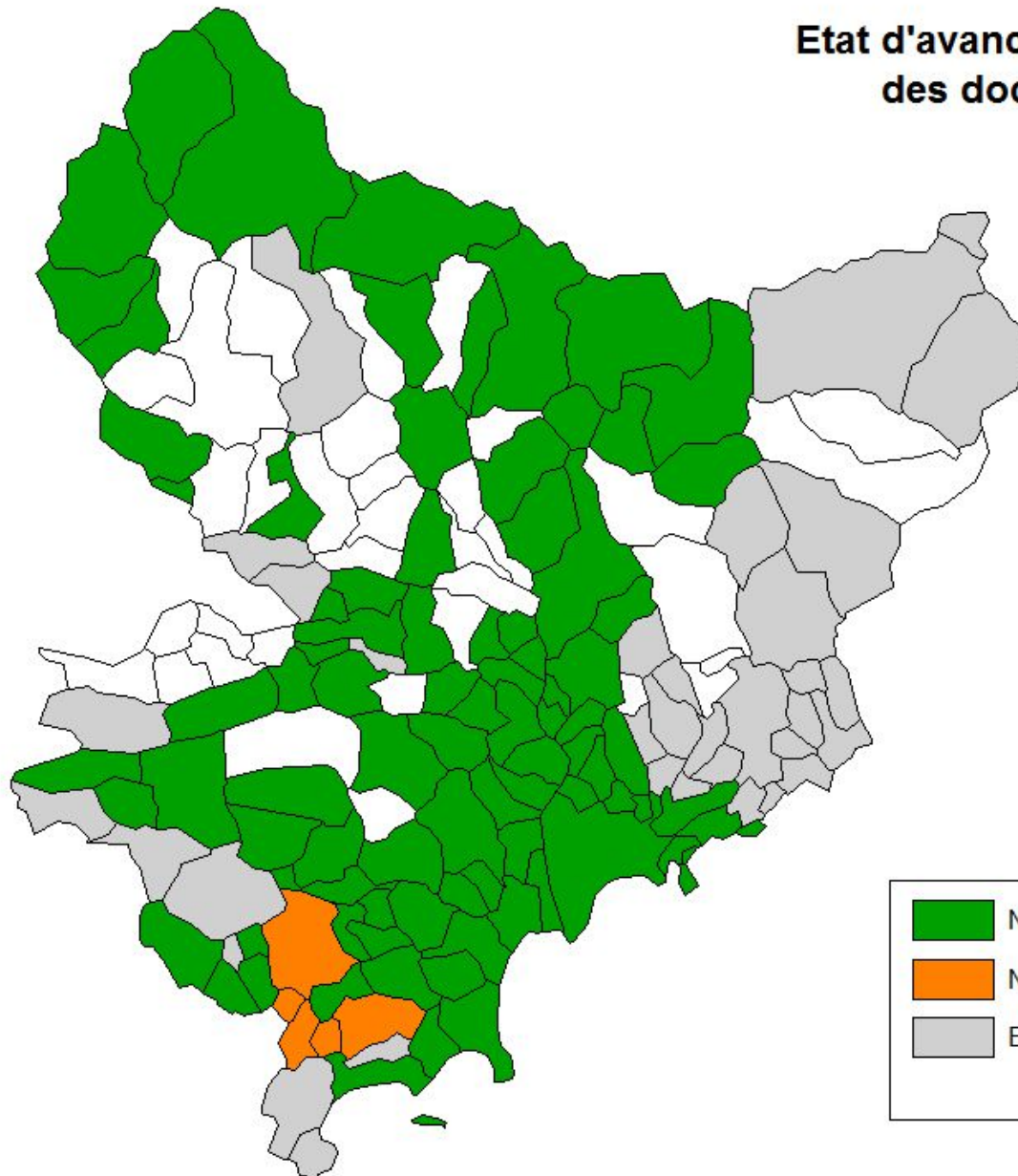
État des lieux de la numérisation

- D'autres communes ou EPCI ont procédé ponctuellement à une numérisation des documents d'urbanisme
- Mais le standard demandé (CNIG) n'est pas toujours respecté

État des lieux de la numérisation

- La DDTM a procédé à la numérisation des cartes communales

Etat d'avancement de la numérisation des documents d'urbanisme



Réunion d'information sur le déploiement du Géoportail de l'Urbanisme

3. Qu'est ce que le GPU, pourquoi et pour qui ?

SALLE DE L'ESTEREL – DDTM06
Centre administratif départemental, 147 Bd du
Mercantour , 06286 Nice

JEUDI 10 NOVEMBRE 2016
14H00 – 17H30

Objectif du déploiement du GPU

La mise en place du GPU répond à 3 enjeux

Contribuer à la
démocratisation et à
l'égalité des territoires en
termes d'accès à
l'information

Transposer la directive européenne INSPIRE

- La directive INSPIRE vise à favoriser la protection de l'environnement
- Elle prévoit la mise en place d'une infrastructure européenne de publication et partage de l'information géographique
- Le GPU s'appuie sur les standards du CNIG, structure nationale de coordination pour la mise en œuvre des dispositions de la directive INSPIRE

Faciliter l'action des acteurs de l'urbanisme

- Avec pour effets attendus :
 - Une **accélération** des projets de construction
 - Une **réduction des coûts** de mise à disposition de l'information urbanistique pour l'Etat et les collectivités territoriales
- Avec pour effets induits pour les SUP :
 - Une **clarification** réglementaire / législative

Fondement juridique

Article L133-1 et suivants du code de l'urbanisme

Comment?

La directive INSPIRE requiert dans chaque Etat membre une structure de coordination nationale. En France, cette instance est le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). Elle regroupe des représentants des ministères, d'établissements publics producteurs de données, des collectivités territoriales, des professionnels et des personnels des métiers de l'information géographique. Le CNIG a défini les prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme. Ce « **standard CNIG** » est celui adopté par le GPU.

Pour qui?

Le GPU s'adresse en priorité à 3 publics: les citoyens, les autorités compétentes en matière de documents d'urbanisme (communes et établissement publics de coopération intercommunales, établissement public de SCOT) et les professionnels (de l'aménagement et de la construction, de l'urbanisme, etc.)

Les citoyens

- Accès à l'information urbanistique à tout moment sans avoir à se déplacer en mairie
- Facilité de la consultation grâce à la géolocalisation des informations et aux fonctionnalités du GPU

Les professionnels (urbanisme, etc.)

- Accès à l'information urbanistique à tout moment sans avoir à se déplacer en mairie
- Facilité de la prise en compte des règles de planification urbaine dans les étapes préliminaires de leurs projets grâce aux fonctionnalités du GPU

Les autorités compétentes (communes, EPCI, EP de SCOT)

- Réduction de la charge de l'accueil des administrés souhaitant consulter l'information urbanistique
- Économies sur les frais de reprographie et pour la mise à jour du document d'urbanisme

Les obligations soumises

	À partir du 01/01/2016	Lors de toute révision d'un DU entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020	Au 01/01/2020
Obligations des Collectivités Territoriales (communes, EPCI, EP de SCOT)	Numériser le DU de préférence au format CNIG	Numériser le DU obligatoirement au format CNIG	
	Mettre en ligne le DU de préférence sur le GPU		Mettre en ligne le DU obligatoirement sur le GPU

Respecter strictement les prescriptions du CNIG

Tous les documents d'urbanisme doivent être numérisés suivant les mêmes règles pour être exploitables par le Géoportail de l'urbanisme. Les règles retenues ont été élaborées par le Conseil National de l'Information Géographique, autorité en charge de la coordination et de la concertation des acteurs de l'information géographique en France.

Les prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme du CNIG définissent :

- Le contenu des données à produire (modèle conceptuel des données)
- Les règles d'organisation et de codification des données (notamment le format, l'organisation et le nommage des fichiers)
- Les règles de topologie (structuration des données spatiales)
- Le système de géo référencement (attribution de coordonnées géographiques)
- Les règles de saisie des métadonnées associées au document d'urbanisme



Les prescriptions du CNIG (spécifications de données et consignes de saisie des métadonnées) sont disponibles sur: http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732

Présentation de l'interface : Le Géoportail de l'urbanisme

<http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

The screenshot shows the homepage of the Géoportail de l'urbanisme website. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté • Égalité • Fraternité'. The main header features the site's logo 'géoportail DE L'URBANISME'. A navigation bar includes links for 'Comment ça marche?', 'Cartographie', 'Recherche avancée', 'A propos', and 'Connexion / Inscription'. Below the navigation is a large aerial photograph of a city. Overlaid on the photo is a search bar with the placeholder text 'Rechercher une adresse, une ville, un lieu...' and a magnifying glass icon. To the right of the search bar is a blue button labeled 'PUBLIER DES DONNÉES' and a link '» Connectez-vous !'. Below the photo, the page is divided into several sections. On the left, under the heading 'DÉCOUVREZ LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME', there are three user role buttons: 'Particulier' (green), 'Professionnel' (grey), and 'Autorité compétente' (blue), each with a brief description and a right-pointing arrow. On the right, there are three grey boxes: 'LES MOTS DE L'URBANISME' with a glossary link, 'CLEFS POUR COMPRENDRE' with a FAQ link, and 'NOUVEAUTÉS' with a 'LE SERVICE EN CHIFFRES' section listing 26 urbanism documents and 6 public utility servitudes.

DÉCOUVREZ LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME
Mis à jour Lundi 11 Janvier 2016 à 14h10

Particulier
Vous êtes un particulier : vous pouvez consulter en accès libre les documents d'urbanisme et les règlements qui en découlent sur le territoire qui vous intéresse »

Professionnel
Vous êtes un professionnel de l'urbanisme : Recherchez et téléchargez rapidement les règlements qui impactent votre projet. Contrôlez la conformité au standard CNIG des données que vous produisez »

Autorité compétente
Vous êtes une autorité compétente : collectivité territoriale ou service de l'état, vous êtes en charge de la production et de la diffusion de documents d'urbanisme ou de servitudes d'utilité publique. Publiez vos données sur le Géoportail de l'urbanisme »

LES MOTS DE L'URBANISME
PLU, SCOT, POS, servitudes... les termes techniques de l'urbanisme expliqués simplement :
consultez le glossaire »

CLEFS POUR COMPRENDRE
Retrouvez les rubriques d'aide et d'information dans la foire aux questions :
Foire Aux Questions (FAQ) »

NOUVEAUTÉS
LE SERVICE EN CHIFFRES
La base du service contient actuellement :
26 documents d'urbanisme.
6 servitudes d'utilité publique.

Un accès centralisé aux règles de planification urbaine

The screenshot shows the 'géoportail DE L'URBANISME' website interface. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté • Égalité • Fraternité'. The main header features the site name and a search bar containing '41100 Vendôme'. Navigation links include 'Comment ça marche?', 'Cartographie', 'Recherche avancée', and 'A propos'. A 'Connexion / Inscription' link is on the right. Below the search bar, a sidebar on the left displays 'VENDOME (41269)' and 'DOCUMENTS D'URBANISME'. The main map area shows various urban planning zones in red, green, and yellow, with labels like 'Faubourg Chartrain', 'les Quatre Huyes', 'Tenue de l'Islette', 'Quartier Rochambeau', and 'la Chappe'. A scale bar and coordinates are visible at the bottom of the map.

Sélection d'un lieu par sa commune, son code postal, son adresse, une référence de parcelle ou par navigation dans la carte

Accès aux différentes couches

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **VENDOME**, approuvé le **26/09/2013**.

- Zone classée **UE, Secteur urbain dédié aux équipements administratifs, sportifs et à l'activité ferroviaire**, en application du règlement.
- Zone classée **Zone d'aménagement concerté**, en application du règlement.

Ensemble des pièces écrites >
Téléchargez l'archive complète

Liste des règles de planification urbaine publiées

Visualisation des périmètres concernés par chaque règle

Un accès aux pièces écrites

VENDÔME (41269)

DOCUMENTS D'URBANISME

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **VENDÔME**, approuvé le **26/09/2013**.

Zone classée **1AU**, zone à urbaniser à court et moyen terme dédiée aux activités économiques, en application du règlement.

Ensemble des pièces écrites >

Téléchargez l'archive complète

TITRE III – RÉGLEMENT APPLICABLE AUX ZONES A URBANISER (AU)

ZONE 1AU

La zone 1AU du P.L.U. est une zone naturelle, non équipée, destinée à être ouverte à l'urbanisation et susceptible d'accueillir des constructions à usage dominant d'habitat. L'urbanisation pourra se faire à l'occasion de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble ou au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone.

Lorsque la zone est soumise à des risques d'inondations, il a été joint un indice pour les identifier :

- « s » : lorsque le secteur est soumis à un risque d'aléas faible selon le PERI,

SECTION I – NATURE DE L'OCCUPATION DU SOL

ARTICLE 1AU 1 – OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

- Les constructions à usage industriel.

Une visualisation personnalisable des règles de planification urbaine sur la parcelle choisie

The screenshot displays the Géoportail interface for urban planning. On the left, a sidebar titled 'AFFICHER' (Display) contains a list of information layers with checkboxes and gear icons. A red box highlights the first five layers: 'DOCUMENTS D'URBANISME (PLU/POS, CC)', 'Zonages des documents d'urbanisme', 'Prescriptions', 'Périmètres d'informations', and 'VUE D'ENSEMBLE (PLU, POS, CC, RNU)'. An arrow points from the text below to the 'VUE D'ENSEMBLE' layer. To the right of the sidebar, a map shows various urban planning zones in red, yellow, and green. A red box highlights a toolbar with six map style options: 'Carte', 'Carte N&B', 'Photo', 'Mixte', 'Cadastre', and 'Fond Blanc'. An arrow points from the text below to the 'Cadastre' option. The map includes a scale bar (0-400m), coordinates (lon: 1.083447, lat: 47.778589), and the IGN logo.

L'utilisateur sélectionne les couches d'information qu'il souhaite voir apparaître

L'utilisateur peut choisir le fond cartographique : cadastre, photo aérienne, carte, etc.

L'ensemble des fonctionnalités offertes par le GPU est détaillé dans l'Aide en ligne mise à disposition sur le site

Des outils

Mesure, impression, croquis

VENDÔME (41269)

DOCUMENTS D'URBANISME ⓘ

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **VENDÔME**, approuvé le **26/09/2013**.

- Zone classée **UIb, Secteur Urbain dédié à la ZI SUD - ZAC des Courtis**, en application du règlement.
- Zone classée **Zone d'aménagement concerté**, en application du règlement.

Ensemble des pièces écrites >

Téléchargez l'archive complète

lon : 1.079713
lat : 47.781781

0 400 m

IGN
INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

Un accès sécurisé pour autorité compétente

The screenshot displays the website interface for 'géoportail DE L'URBANISME'. At the top right, the text 'Connexion sécurisée' is visible. A red box highlights the 'Connexion / Inscription' link in the top navigation bar. Below the search bar, a red box highlights a login form titled 'CONNEXION AU SERVICE'. The form includes fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', a checkbox for 'Conserver mes informations de connexion', and a 'Se connecter' button. Links for 'Mot de passe oublié ?' and 'Identifiant oublié ?' are also present. The main content area shows a map of Vendôme (41269) with urban planning documents, including a 'Zone classée UIb' and a 'Zone classée Zone d'aménagement concerté'.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

géoportail
DE L'URBANISME

Connexion sécurisée

Comment ça marche ? Cartographie Recherche avancée A propos

41100 Vendôme + rechercher par parcelle

VENDOME (41269)

DOCUMENTS D'URBANISME

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de VENDOME, approuvé le 26/09/2013.

Zone classée **UIb, Secteur Urbain dédié à la ZI SUD - ZAC des Courtis**, en application du règlement.

Zone classée **Zone d'aménagement concerté**, en application du règlement.

Ensemble des pièces écrites >

Téléchargez l'archive complète

lon : 1.079713
lat : 47.781761

0 400 m

CONNEXION AU SERVICE

Identifiant

Mot de passe

Conserver mes informations de connexion

Se connecter

» Mot de passe oublié ?
» Identifiant oublié ?

Réunion d'information sur le déploiement du Géoportail de l'Urbanisme

4. Comment alimenter le GPU ?

SALLE DE L'ESTEREL – DDTM06
Centre administratif départemental, 147 Bd du
Mercantour , 06286 Nice

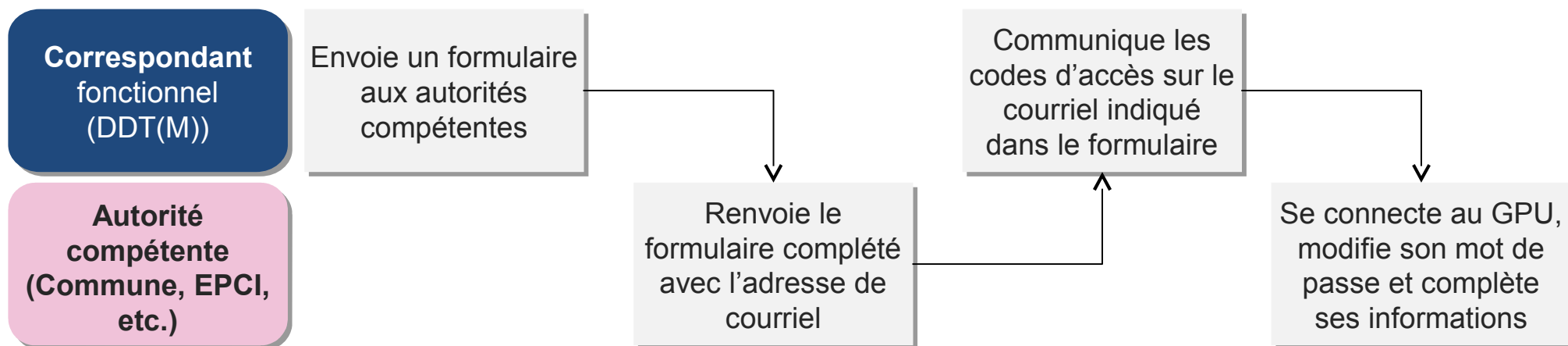
JEUDI 10 NOVEMBRE 2016
14H00 – 17H30

Plusieurs profils d'habilitation sont mis à disposition des acteurs de l'alimentation du GPU

	Profil Prestataire	Profil délégataire	Profil Autorité compétente
Qui ?	Tout utilisateur (bureau d'études, services techniques de collectivité, etc.)	Un prestataire désigné formellement par une (plusieurs) autorité(s) compétente(s) comme son (leur) délégataire	Auteur du document, tenu au titre de l'article L133-2 du code de l'urbanisme d'alimenter le GPU = Communes, EPCI, etc.
Quel maillage géographique ?	Maillage national <i>(Possibilité de faire appel à un prestataire hors département)</i>	Maillage sélectionné par la collectivité au sein de son propre périmètre territorial de compétence.	Périmètre territorial de la compétence
Quels droits ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tester la conformité du DU 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tester la conformité du DU ▪ Téléverser le DU dans le GPU ▪ Prévisualiser le DU 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tester la conformité du DU ▪ Téléverser le DU dans le GPU ▪ Prévisualiser le DU ▪ Publier le DU

Les modalités d'alimentation du GPU dépendent du choix de l'autorité compétente d'impliquer ou non un prestataire ou un délégataire

Les codes d'accès pour l'alimentation du GPU sont fournis par la DDT sur une adresse de courriel certifiée par la collectivité territoriale



Rattacher une adresse fonctionnelle et non pas nominative simplifie la gestion des évolutions d'équipes au sein de l'autorité compétente

Obtention du compte utilisateur

Le formulaire de renseignement obligatoire

- Renseigner l'adresse mail du service
- Pas d'adresse nominative
- Possibilité d'indiquer le nom de la personne qui suit ce dossier
- L'enregistrement de votre adresse mail active des codes provisoires (à changer à la première connexion)

Formulaire de renseignement de l'adresse courriel associée au compte Géoportail de l'urbanisme

Nom de l'autorité compétente (ex.: Commune de Menton) :

Code postal :

Vous êtes une autorité compétente et à ce titre vous disposez d'un compte sur le Géoportail de l'urbanisme (www.geoportail-urbanisme.gouv.fr) vous permettant de publier vos documents d'urbanisme.

Afin que nous puissions vous communiquer les codes d'accès à ce compte, vous devez retourner ce formulaire complété à l'adresse suivante :

ddt-geoportail-urbanisme@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

¶

Informations à compléter (obligatoire)

Indiquez l'adresse courriel à laquelle vous souhaitez que le compte soit rattaché. C'est à cette adresse que vous recevrez les codes d'accès à votre compte et toutes informations relatives au Géoportail de l'urbanisme. Nous vous recommandons d'utiliser une boîte fonctionnelle et d'éviter les courriels liés à une personne.

Adresse courriel :@.....

Informations facultatives

Vous pouvez nous indiquer, si vous le souhaitez, le nom de la personne en charge du sujet et à contacter au sein de votre collectivité.

NOM	Prénom	Téléphone
¶	¶	¶

Pour toute question, contactez-nous à l'adresse suivante : ddt-geoportail-urbanisme@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

¶

Date et signature (avec le cachet de la collectivité) :

géoportail DE L'U

géoportail DE L'URBANISME

Les principales étapes à retenir pour alimenter le Géoportail de l'urbanisme

Numériser le document d'urbanisme en respectant le standard CNIG



Obtenir les codes d'accès du compte Autorité compétente de la CT

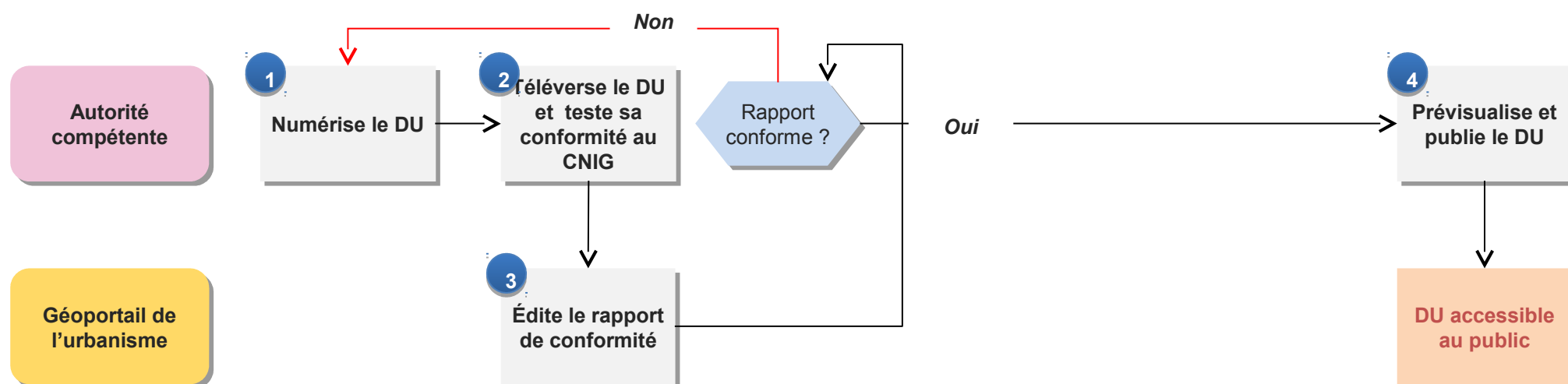


Alimenter le Géoportail de l'urbanisme avec les documents d'urbanisme de la CT

Gérer le compte Autorité Compétente de la CT
(modifier les paramètres, déléguer une partie des droits, etc.)

La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

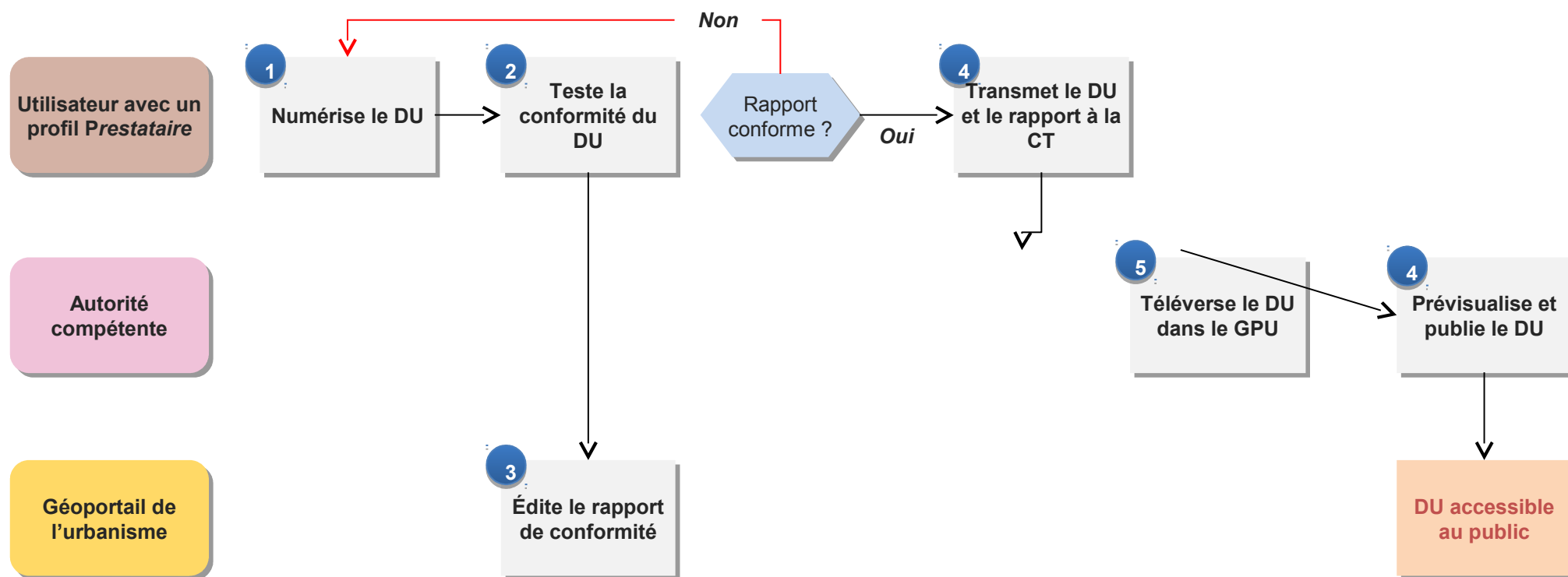
Option 1 – L'autorité compétente assure seule l'alimentation du GPU



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au standard CNIG et conformité règlementaire des documents versés

La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

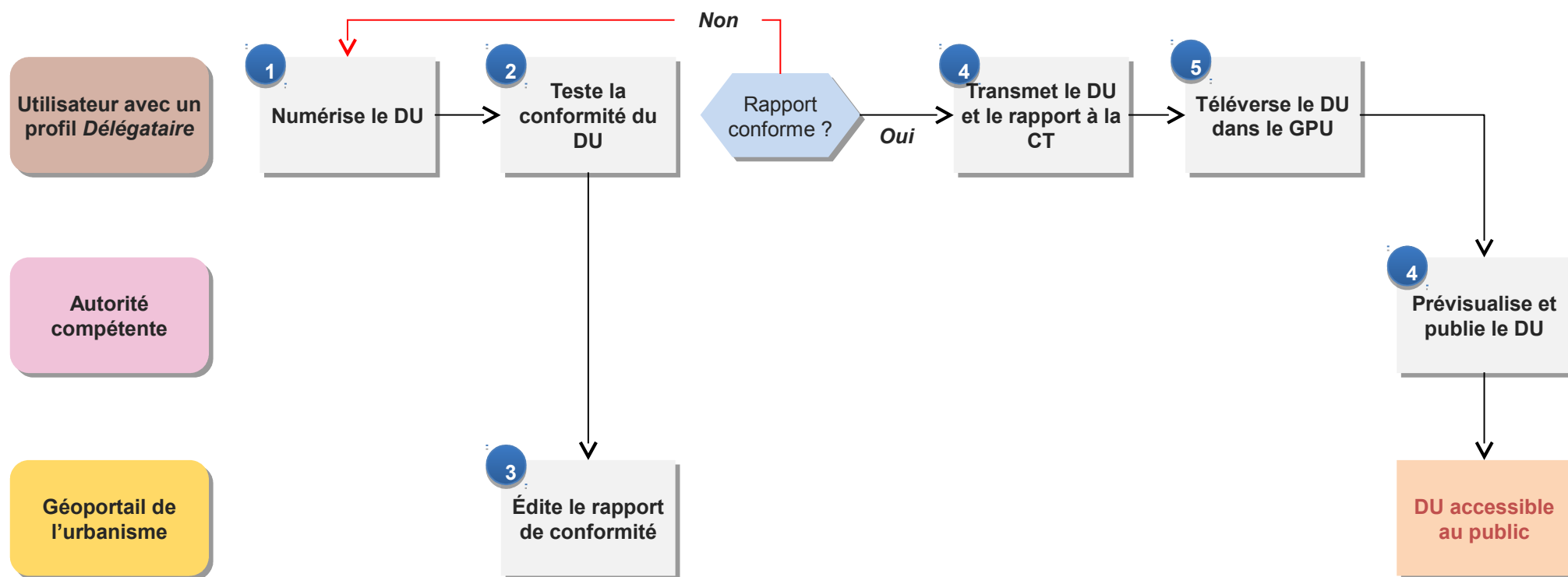
Option 2 – L'autorité compétente prend en charge le téléversement et la publication



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au standard CNIG et conformité réglementaire des documents versés

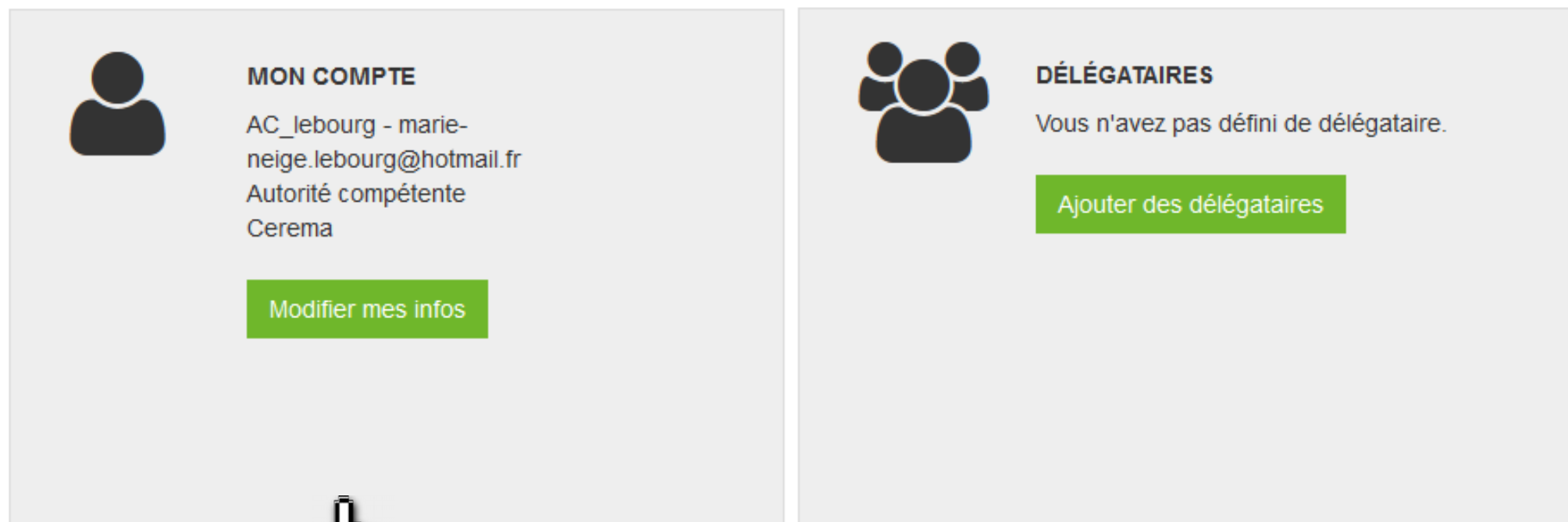
La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

Option 3 – L'autorité compétente délègue la numérisation et le téléversement



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au standard CNIG et conformité règlementaire des documents versés

Les autorités compétentes sont autonomes pour gérer les paramètres de leur compte GPU et déléguer les droits de téléversement



The screenshot shows two panels from the Géoportail user interface. The left panel, titled 'MON COMPTE', features a user icon and displays the following information: 'AC_lebourg - marie-neige.lebourg@hotmail.fr', 'Autorité compétente Cerema', and a green button labeled 'Modifier mes infos'. The right panel, titled 'DÉLÉGATAIRES', features a group icon and displays the text 'Vous n'avez pas défini de délégataire.' with a green button labeled 'Ajouter des délégataires'.




Depuis leur espace, les autorités compétentes peuvent :

- Modifier leur mot de passe, adresse mail, nom et prénom...
- Demander des droits supplémentaires (type de document, maillage géographique)
- Accorder des délégations de droits à un prestataire

Un tableau de bord en fonction des profils : exemple de celui de l'autorité compétente


MON ESPACE



DOCUMENTS
56 documents d'urbanisme.
0 servitude d'utilité publique.
2 schémas de cohérence territoriale.


0 document en cours de traitement.
7 documents à publier.

[Gérer mes documents](#)




MON COMPTE
AC_lebourg - marie-
neige.lebourg@hotmail.fr
Autorité compétente
Cerema

[Modifier mes infos](#)



VALIDATEUR DE DOCUMENTS
Valider la conformité d'un document sans le publier.

[Valider un document](#)



DÉLÉGATAIRES
Vous n'avez pas défini de délégué.

[Ajouter des délégués](#)



**TÉLÉCHARGEMENT DE DONNÉES SUR
UN LOT DE COMMUNES**

Vous pouvez télécharger ici les documents
liés à un lot de communes.

[Télécharger des données](#)

Un validateur du standard CNIG accessible à tous

La conformité au standard CNIG : le validateur

- Vérifie la structuration des données : nom des couches, nom des champs, codes...
- Une garantie que les fichiers seront intégrables au GPU
- Peut être réalisé par le prestataire
- Demander le **rapport de conformité** avant de procéder au paiement : à prévoir dans le cahier des charges

Le rapport de conformité d'un document

RAPPORT



Le rapport suivant dresse la synthèse des tests de conformité de vos données au standard CNIG. Il décrit les éventuels écarts aux spécifications de ce standard ainsi que les potentielles erreurs rédhibitoires pour une mise en ligne de ces données sur le Géoportail de l'Urbanisme. Le présent document décrit également l'état des données sur le site, et peut, en tant que tel, faire office de certificat de mise en ligne des données sur le Géoportail de l'urbanisme.

Pour plus d'informations sur les messages d'erreur et d'avertissements du valideur, rendez-vous sur la [FAQ](#).

Imprimer

Informations sur la donnée

Identification du document

Nom du document : 41158_PLU_20130225

Emprise géographique : NAVEIL

Version : 2

Etat du document sur le Géoportail de l'urbanisme

Identification de l'autorité responsable du document :

Organisme :

Supprimé

Numéro SIRET :

non renseigné

Adresse de l'organisme :

non renseignée

Le document 41158_PLU_20130225 a été publié sur le Géoportail de l'urbanisme le 26/11/2015 à 15h00.
Le présent document fait office de certificat de publication des données sur le Géoportail de l'urbanisme.

Rapport de conformité au standard cnig_PLU_2013

La version cnig_PLU_2013 a été utilisée pour la validation. Si ceci n'est pas correct, vous devez renseigner le champ 'specification' de la fiche de métadonnées associée à vos données et procéder à un nouveau téléversement

Erreurs générales

✓ Aucune erreur de cette nature

Erreurs sur le modèle des tables

✓ Aucune erreur de cette nature

Erreurs sur le contenu des tables

✓ Aucune erreur de cette nature

Le rapport de conformité CNIG : document non conforme

Rapport de conformité au standard cnig_PLU_2013

Le document '35002_PLU_20111215' n'est pas valide.

Erreurs générales

✓ Aucune erreur de cette nature

Erreurs sur le modèle des tables

⚠ Il y a 2 erreurs de cette nature

Type	Table	Champ	Modèle	Courant	Message
Avertissement	INFO_SURF		cnig_PLU_2013		L'encodage déclaré dans la balise MD_CharacterSetCode du fichier de métadonnées (UTF-8) ne correspond pas à l'encodage des données.
Avertissement	PRESCRIPTION_SURF		cnig_PLU_2013		L'encodage déclaré dans la balise MD_CharacterSetCode du fichier de métadonnées (UTF-8) ne correspond pas à l'encodage des données.

Erreurs sur le contenu des tables

⚠ Il y a 18 erreurs de cette nature

Type	Table	Champ	Identifiant	Valeur	Modèle	Taille/Type	Message
Erreur	DOC_URBA_COM	INSEE	1		cnig_PLU_2013		La taille de l'attribut (6) dépasse la taille limite autorisée (5).
Erreur	DOC_URBA_COM	INSEE	1		cnig_PLU_2013		La valeur du champ "INSEE" (50599.00) ne respecte pas le format "DDCCC" où "DD" est le numéro du département et "CCC" le numéro de la commune.
Erreur	PRESCRIPTION_SU RF	NOMFIC	1		cnig_PLU_2013		Le chemin (35002_prescription_surf_02_1_20111215.pdf) renseigné renvoie vers un document absent du dossier.
Erreur	PRESCRIPTION_SU RF	NOMFIC	2		cnig_PLU_2013		Le chemin (35002_prescription s

La conformité du contenu

- Contrôle différent de la conformité de structure (CNIG)
- Vérification de la conformité au document papier officiel : tracé des zones est correct, il ne manque pas de prescription (emplacement réservé)...
- Réalisée après versement et avant publication
- Pré-visualisation possible
 - par l'autorité compétente
 - par le délégataire

Synthèse : rappel des rôles

3 profils aux fonctionnalités différentes

Autorité compétente

- Prévisualise le DU et le publie dans le GPU

Délégataire

- Téléverse le DU dans le GPU
- Prévisualise le DU

Prestataire

- Numérise le DU
- Teste la conformité du DU avec le validateur du GPU
- Transmet le rapport de conformité à l'AC

Mise à jour des documents

Les documents déjà numérisés : mise à jour

- Récupérer la version numérisée au début d'une nouvelle étude : modification, révision simplifiée, révision totale...
- Demander au bureau d'études :
 - de la mettre à jour sans en modifier la structure
 - de refaire les pièces écrites qui sont modifiées en totalité :
 - Le règlement entier même si une seule zone a été modifiée
 - Le plan entier même si un seul emplacement réservé a été supprimé

Besoin d'aide ?

Les outils mis à disposition

Un kit de déploiement est mis à disposition des collectivités territoriales

Thématiques abordées

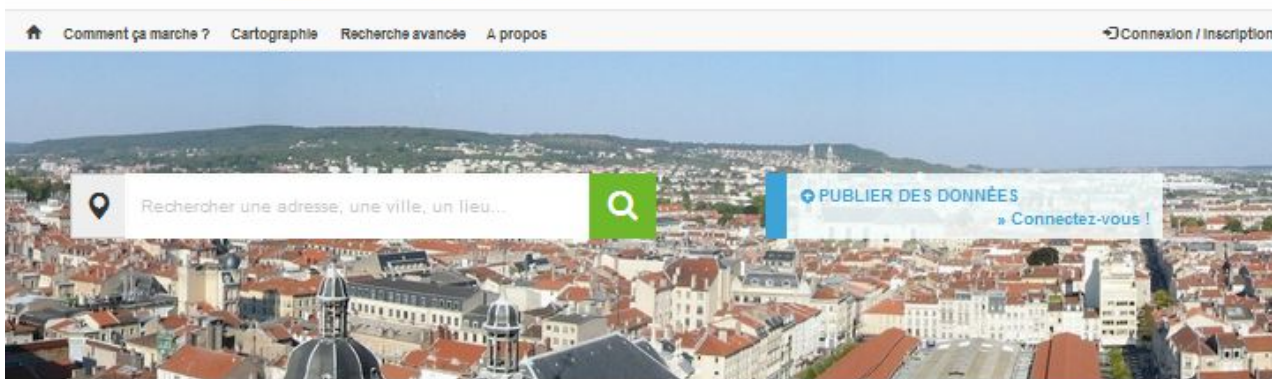
Livrables du kit de déploiement

Pourquoi faire?
*Plaquettes de
présentation générale*

Que faire?
Guides de mise en œuvre

Comment faire?
Modes opératoires

- Présentation du Géoportail de l'urbanisme : enjeux, rôle des acteurs, etc.
- Plaquette sur la numérisation
- Publication des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme
- Réunions d'information
- Aide en ligne : utilisation du GPU et de ses fonctionnalités
- Mode opératoire sur les métadonnées : saisie des métadonnées, etc.
- Cahier des charges générique de consultation



DÉCOUVREZ LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME

Vite à jour Vendredi 15 Avril 2016 à 12h43



Vous êtes un particulier : vous avez des projets de construction ou d'extension ? Consultez les règlements d'urbanisme qui s'appliquent sur votre parcelle ou votre commune »



Vous êtes un professionnel de l'urbanisme : Recherchez et téléchargez rapidement les règlements qui impactent votre projet. Contrôlez la conformité au standard CNIG des données que vous produisez »



Vous êtes une autorité compétente : collectivité territoriale ou service de l'état, vous êtes en charge de la production et de la diffusion de documents d'urbanisme ou de servitudes d'utilité publique. Publiez vos données sur le Géoportail de l'urbanisme »

OUVERTURE DE LA VERSION 2 DU GÉOPORTAIL DE L'URBANISME

Vite à jour Vendredi 15 Avril 2016 à 12h52

La version 2 du Géoportail a ouvert le 15 avril 2016.

LES MOTS DE L'URBANISME

PLU, SCOT, POS, servitudes... les termes techniques de l'urbanisme expliqués simplement :

[consultez le glossaire »](#)

CLEFS POUR COMPRENDRE

Retrouvez les rubriques d'aide et d'information dans la foire aux questions :

[Foire Aux Questions \(FAQ\) »](#)

NOUVEAUTÉS

LE SERVICE EN CHIFFRES

La base du service contient actuellement :

- 70 documents d'urbanisme.
- 17 servitudes d'utilité publique.
- 0 schéma de cohérence territoriale.

Aucune news

Contact
Pour une question
particulière

FAQ
pour les questions
les plus courantes

PLAN DU SITE

Accueil
Comment ça marche ?
Cartographie
Recherche avancée
Inscription / Connexion
Liens

AIDE

FAQ
[Contact](#)

LÉGAL

Mentions Légales
Conditions Générales d'utilisation
Cookies et statistiques
Crédits

PARTENAIRE

geoportail.gouv.fr
data.gouv.fr
gouvernement.fr
legifrance.gouv.fr
france.fr
service-public.fr
© IGN

Documents et liens utiles

- Les documents techniques pour la numérisation :
http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732
 - Le standard de numérisation CNIG
- Le kit de déploiement accessible :
 - Prochainement sur le site internet des services de l'Etat
- En écrivant à la boîte GPU de la DDTM
- Directement sur le site du GPU